



Collectivité / mise à disposition / démonstrateur R&D

Par **florian_arcessor**, le **06/04/2011** à **22:17**

Une collectivité publique peut-elle, et dans quelles conditions, mettre à disposition d'un groupement d'entreprises un terrain pour la réalisation d'un démonstrateur R&D (expérimentation d'équipements urbains innovants) ?

Par **fra**, le **03/05/2011** à **11:10**

Bonjour,

A partir du moment où le terrain appartient à la collectivité et est nécessaire à la démonstration, je ne vois ce qui pourrait s'y opposer. Mais je ne connais pas, pour autant, le contexte au sein duquel se situe votre question.